

Relevé des échanges

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Jeudi

23 avril 2020

15 heures

Relevé des échanges n° 4

Réunion en visioconférence :

- Point sur l'activité des groupes de travail sectoriels sur
l'épidémie de Covid-19 2
- Audition de M. Franck Riester, ministre de la culture 9

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence de
M. Bruno Studer,
*Président***

La commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est réunie le jeudi 23 avril 2020, à 15 heures, en visioconférence.

Le premier point de l'ordre du jour est consacré à l'activité des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19.

M. Bruno Studer, président. Avant de recevoir M. le ministre de la culture pour son audition, je propose aux responsables des groupes de travail de faire un point rapide de leurs activités depuis la semaine dernière. Je leur demande de bien vouloir étaler sur toute la semaine les réunions des groupes de travail.

Je rappelle que si des groupes de travail se réunissent en même temps, les collaborateurs de groupe politique peuvent être remplacés par un collaborateur de député, dès lors qu'on s'en tient à un collaborateur par groupe.

Mme Constance Le Grip, co-animatrice du groupe de travail « Culture ». Notre groupe de travail a choisi de se pencher dans un premier temps sur le spectacle vivant et passera au patrimoine dans un second temps. Nous avons effectué neuf auditions depuis mercredi dernier : trois du côté des auteurs (le Conseil permanent des écrivains, la SACEM et la SACD), quatre du côté des organisateurs de spectacles et de festivals, privés et publics (France Festivals, le Syndicat des musiques actuelles, le Prodis et l'USEP-SV) et deux syndicats d'intermittents et de salariés (la CGT-spectacle et le FASAP-FO).

Pour les artistes, auteurs et éditeurs, l'impact de la crise est très fort et durable, sur plusieurs mois voire plusieurs années. En effet, les droits d'auteurs ne sont payés qu'après la diffusion des œuvres : la fermeture des cinémas, des théâtres, mais aussi des bars et restaurants provoquera une diminution forte des revenus des organismes de gestion collective (OGC) et donc des auteurs dans quelques mois et en 2021.

Les artistes et auteurs n'étant pas salariés, ils ne bénéficient pas du chômage partiel et la plupart d'entre eux ne bénéficient pas non plus du fonds de solidarité instauré en faveur des petites entreprises et des indépendants. Le ministère de l'économie semble être ouvert à ajuster le dispositif mais pour le moment, ils sont laissés de côté.

Avant toute aide de l'État, il faut tout faire pour que les droits d'auteur dus soient effectivement payés, ce qui risque de ne pas être le cas dans des situations de faillite. Certains acteurs demandent donc que les aides et soutiens de l'État à certains opérateurs soient conditionnés au fait d'être en règle avec les droits d'auteur.

L'ordonnance du 27 mars 2020 autorise les OGC à utiliser une part des « 25 % » de la rémunération pour copie privée pour le versement d'aides aux titulaires de droit d'auteur et de droits voisins dont les revenus ont été gravement affectés par la crise liée au Covid-19. La SACEM et la SACD ont ainsi mis en place des plans d'urgence mais ceux-ci risquent d'assécher rapidement la ressource. Des dispositifs de soutien doivent donc être mis en place de façon plus durable pour compenser les effets négatifs du décalage dans le temps des paiements de droits.

Mme Aurore Bergé, co-animatrice du groupe de travail « Culture ». Concernant les intermittents, la neutralisation de la période de confinement pour le calcul des 507 heures est une bonne chose mais ne suffira pas, car la vie normale des artistes et techniciens ne va pas reprendre après le 13 mai. Il faudra faire en sorte qu'aucun d'entre eux ne perde son droit

à bénéficier du régime spécifique d'assurance chômage et ses revenus d'allocation. Nous avons été alertés sur la situation des techniciens car des franchises sont apparemment liées à certains métiers. Des propositions de solution émergent, comme la définition d'une année blanche.

Il faut le redire : le secteur associatif, très présent dans le domaine culturel, peut bénéficier du chômage partiel, mais l'ordonnance présentée hier en Conseil des ministres, qui ne permet pas aux structures subventionnées par l'État de bénéficier de cette mesure, risque de créer des inégalités de traitement.

J'en viens maintenant à la situation des festivals, pour lesquels les difficultés sont nombreuses. Les acteurs nous ont fait part de leurs inquiétudes sur le plan sanitaire en cas de réouverture progressive mais ont surtout insisté sur la nécessité de disposer d'une visibilité sur les mois à venir et de consignes précises sur le maintien ou l'annulation. Cela leur permettrait de relancer la programmation, la billetterie, la communication.

Enfin, nous avons été alertés sur le Centre national de la musique (CNM). L'aide à la trésorerie qui a été mise en place semble avoir ponctionné l'ensemble des ressources du CNM ainsi que les moyens supplémentaires qui lui avaient été attribués pour lui permettre d'accomplir ses nouvelles missions. Par ailleurs, aucune aide n'est accordée au secteur de la musique enregistrée, le CNM demeurant sur le périmètre de l'ancien Centre national des variétés (CNV), alors qu'il a vocation à embrasser tous les métiers de la musique.

Mme Elsa Faucillon, co-animatrice du groupe de travail « Médias et industries culturelles ». Le groupe de travail a auditionné Presstalis, le Syndicat de la librairie française, la SACD et la SACEM conjointement avec le groupe « Culture », la fédération des cinémas français, le SIRTI, l'Union des marques et l'Alliance de la presse d'intérêt général.

En ce qui concerne le secteur de la presse, la crise sanitaire que nous traversons semble affecter diversement les différents acteurs de la chaîne. Presstalis est durement touché par la baisse des volumes à diffuser dans le réseau, tant en raison de la fermeture de 3 200 points de vente que de la suspension de certains titres – je pense notamment aux journaux hippiques ou encore à l'Officiel des spectacles – et de la diminution des volumes envoyés par les éditeurs. La presse d'information générale continue quant à elle d'être diffusée sur l'ensemble du territoire (à l'exception notable de la Corse, du fait de la suspension provisoire de la liaison postale aérienne) ; les ventes papier se poursuivent et les ventes numériques progressent, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Il faut saluer le travail de cette presse durant la période de crise et le fait que les citoyens continuent à la lire. On note cependant une diminution de la vente des magazines, qui pourrait conduire à la faillite de petits éditeurs.

S'agissant de Presstalis, l'entreprise a déposé le bilan il y a quelques jours. Le ministre de la culture a souhaité que l'entreprise poursuive son activité mais a estimé indispensable une réduction des effectifs. Nous suivrons avec attention sa situation, car il s'agit d'un acteur essentiel du réseau, qui fonctionne sur un modèle qui nous tient à cœur.

En ce qui concerne le secteur du livre, là aussi, il faut agir rapidement et dans la durée. Le temps de la crise est difficile, avec les charges qui s'accumulent, mais la reprise sera également très complexe, non seulement pour reprendre les paiements mais aussi pour retrouver les recettes antérieures, les habitudes prises durant la crise pouvant diminuer la place du livre papier et des librairies au profit du livre numérique.

Au-delà des deux mois de fermeture qui conduisent bien sûr à une baisse du chiffre d'affaires, les libraires sont particulièrement inquiets des conditions de la reprise, le 11 mai ou peut-être plus tard. Les clients seront-ils au rendez-vous compte tenu des risques sanitaires que ce type de commerce, particulièrement « tactile », comporte ? Quelles sont les mesures à prendre pour protéger efficacement clients et salariés, dans des magasins souvent de petite taille ? Les libraires demandent des protocoles sanitaires clairs et un plan d'aide ambitieux pour les aider à passer le cap de l'été – date à laquelle les éditeurs devront être payés. Le Gouvernement a prévu, à ce jour, un plan de 2 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 5 millions d'euros issus des maisons d'édition. Les libraires estiment qu'il faudrait en réalité 20 à 25 millions d'euros. Il y a donc des solutions innovantes à trouver, comme des achats publics massifs et sans réduction de prix par les collectivités qui le peuvent – ainsi que l'a évoqué notre collègue Annie Genevard, l'extension à toutes les librairies de l'exonération de contribution économique territoriale (CET) ou encore opérations de « chèque lire » en lien avec les collectivités et l'éducation nationale.

Mme Florence Provendier, co-animatrice du groupe de travail « Médias et industries culturelles. » Grâce au fonds d'urgence du CNC et au fonds de solidarité du Gouvernement, même s'il reste des problèmes administratifs à régler, les auteurs de l'audiovisuel apparaissent efficacement aidés dans le contexte de la crise, et ce d'autant plus que beaucoup de grandes chaînes de télévision se sont engagés à maintenir les travaux d'écriture. On voit ici la force du service public, qui agit comme un amortisseur de la crise pour l'ensemble de la filière audiovisuelle. La situation est moins claire pour les producteurs indépendants et les auteurs du cinéma.

Les auteurs ont également bénéficié de l'action de la SACD, qui a déployé plusieurs fonds d'urgence pour couvrir tous les secteurs de la création. Cela a notamment permis de soutenir les auteurs radio, qui ne relevaient jusqu'alors ni des aides fournies par le CNC, ni de celles prévues pour le spectacle vivant. Rappelons que ces actions sont financées sur les sommes collectées au titre de la rémunération pour copie privée, comme le permet la loi d'urgence du 23 mars dernier.

Dans le domaine de la musique, les auteurs et les éditeurs sont dans une situation beaucoup plus critique. Au-delà de ses effets immédiats de la crise, c'est en effet en 2021 que la crise se fera en réalité sentir, car c'est à ce moment-là que seront payés les droits d'auteur correspondant aux mois de confinement. Or, les recettes de la SACEM s'inscrivent en forte baisse sous l'effet conjugué de la fermeture des commerces qui diffusent de la musique, de l'annulation d'événements et de la baisse des recettes publicitaires des chaînes de télévision et de radio. Au total, cela pourrait représenter 250 millions d'euros de pertes pour la SACEM, et 1,5 milliard d'euros pour le secteur de la musique dans son ensemble.

Dans ce contexte, plusieurs propositions ont été formulées par la SACEM pour mieux aider les auteurs et les éditeurs de la musique : reporter au 31 décembre 2021 la possibilité donnée aux OGC d'utiliser les « 25 % » issues de la rémunération pour copie privée au profit des auteurs et éditeurs ; doter le CNM d'une ressource affectée issue de la taxation des plateformes de *streaming* qui sortiront gagnantes de la crise, afin qu'il puisse aider au mieux la filière ; mieux exposer les auteurs français dans les médias, afin d'accentuer à leur profit la redistribution des sommes collectées au titre du droit d'auteur.

Je le redis à la suite d'Aurore Bergé, nos inquiétudes sont fortes sur le CNM : si l'État ne joue pas son rôle comme prévu initialement, l'établissement n'aura plus aucun moyen de soutenir la filière au 30 juin. J'interrogerai le ministre tout à l'heure sur cette situation.

En ce qui concerne les cinémas, on peut estimer qu'ils perdront sur l'année 2020 entre 40 % et 50 % de leur chiffre d'affaires. Ils demandent que des mesures soient prises pour favoriser l'annulation des loyers pendant la fermeture et leur progressivité au moment de la reprise. Ils demandent également une clarification du calendrier de réouverture et des mesures qui devront l'accompagner. Une date devrait être déterminée au moins 4 semaines à l'avance, de sorte que les distributeurs de films puissent aussi s'organiser pour reprogrammer des films et en faire la promotion. Les mesures devraient être uniformes sur l'ensemble du territoire, avec par exemple une limite de fréquentation fixée partout à 50 % des jauges de chaque salle, afin de rassurer le public et de le faire revenir.

Face à cette situation, la transposition de la directive « Services de médias audiovisuels », en particulier la mesure relative aux GAFAN et à leur contribution à la production française, doit être mise en œuvre le plus rapidement possible. Ce sont en effet eux qui sortiront gagnants de la crise, et il est nécessaire qu'ils contribuent à hauteur de leurs gains à la résolution de la crise économique et au soutien du secteur.

M. Pierre Henriet, co-animateur du groupe de travail « Enseignement supérieur ». Muriel Ressiguié arrivera un peu plus tard et je vous prie de l'excuser. Le groupe de travail a effectué trois auditions depuis mercredi dernier : les principaux syndicats étudiants (La FAGE et l'UNEF), le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et la Conférence des présidents d'université (CPU).

En ce qui concerne tout d'abord le volet enseignement supérieur, des plans de continuité pédagogique se sont rapidement mis en place, grâce à la grande adaptabilité des équipes administratives et enseignantes. La fracture numérique constitue néanmoins un frein à cette continuité pédagogique. Selon l'UNEF, dans certaines universités, 10 % des étudiants auraient des difficultés pour travailler à distance. Des aides peuvent être octroyées aux étudiants, notamment par les établissements via la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). C'est un sujet sur lequel il faut rester vigilant.

L'incertitude qui entoure le déroulement des examens est une source d'inquiétude forte pour les étudiants. Les modalités et le contenu des évaluations vont être modifiés mais les enseignements ont été impactés par la crise sanitaire, de même que la capacité des étudiants à les suivre depuis le début du confinement. Ceux-ci ont insisté sur la nécessité de privilégier le contrôle continu et les évaluations sous la forme de devoirs maison. La CPU est mobilisée sur le sujet pour mettre en place un suivi par les équipes pédagogiques, qui sont les mieux placées pour répondre à ces demandes et réorganiser les épreuves au plus près des besoins. La CPU a également insisté auprès de son réseau sur l'importance de mettre en place des examens décalés afin de s'adapter au mieux à la situation de certains étudiants qui travaillent ou sont dans des environnements confinés ou en décalage horaire, outre-mer.

D'autres inquiétudes se sont également exprimées, que ce soit sur la pérennité de certaines filières, qui pourraient être fragilisées par le recul de la mobilité internationale ou de l'apprentissage ou sur la capacité des jeunes diplômés à s'insérer sur le marché du travail en raison de l'interruption des stages et des contrats d'apprentissage ainsi que de la mauvaise conjoncture économique d'après crise.

Enfin, concernant le recrutement des personnels enseignants, la CPU a assuré faire le nécessaire pour que les recrutements se poursuivent malgré la crise et n'impactent pas la constitution des équipes pédagogiques pour la rentrée prochaine.

En ce qui concerne maintenant le volet « vie étudiante », la crise sanitaire a aggravé les situations de précarité : de nombreux étudiants ont perdu leur source de revenus (liée à un emploi, ou un stage) et voient leurs dépenses augmenter (en raison de la fermeture de la restauration subventionnée ou des achats de matériel informatique, notamment).

Si les loyers ont été suspendus pour les étudiants ayant quitté leur logement en CROUS, les étudiants logés dans le parc privé ou dans le parc social hors CROUS peuvent connaître des difficultés importantes.

Le budget des aides d'urgence versées par les CROUS, qui s'élevait initialement à 48 millions d'euros, a été augmenté de 10 millions d'euros par le ministère dès le début du confinement. Dans l'ensemble, le CNOUS estime que deux fois plus d'aides sont versées depuis le début de la crise qu'en temps normal.

Un suivi des étudiants est effectué par le personnel des CROUS et des établissements d'enseignement supérieur, en lien avec les associations étudiantes par tous les moyens de communication possible. La CPU et le CNOUS ont attiré l'attention du groupe de travail sur la vulnérabilité de certains étudiants, notamment lorsqu'ils sont en dehors des circuits « bourses » ou « CROUS », qui peuvent se trouver isolés et ne pas savoir comment obtenir de l'aide. Le suivi a pour objectif de les identifier.

Enfin, en matière de santé, les étudiants sont en temps normal particulièrement touchés par la dépression ou les pensées suicidaires et le contexte actuel aggrave les sources d'anxiété (logement exigü, isolement, difficultés financières, incertitudes sur l'avenir, notamment professionnel). Des suivis psychologiques renforcés ont été mis en place, notamment avec les étudiants des filières de santé mobilisés dans les hôpitaux.

Mme Sandrine Josso, co-animatrice du groupe de travail « Recherche ». Le groupe de travail a auditionné la professeure Florence Ader, infectiologue qui conduit, au CHU de Lyon, les essais thérapeutiques dans le cadre du programme international de recherche Discovery, sous la conduite de l'OMS. Elle estime encore difficile de donner un délai pour la confirmation d'un traitement et la mise sur le marché d'une molécule efficace pour traiter l'infection au Covid-19. Le risque d'une seconde vague de contamination est préoccupant car le niveau de l'immunité de groupe est encore indéterminé et les effets du déconfinement sont imprévisibles.

Le groupe de travail auditionnera demain le président de l'INSERM et son ancien directeur scientifique, ainsi que le directeur général de l'Institut Pasteur.

M. Philippe Berta, co-animateur du groupe de travail « Recherche ». L'extension des contrats de thèses et de post-doc pour les étudiants engagés dans la recherche a été annoncée il y a quelques heures et c'est une bonne nouvelle car la période actuelle leur fait prendre beaucoup de retard.

Les tests français sur les antiviraux sont pilotés par le groupe *Reacting* sous l'égide de l'INSERM et intégrés dans une entité européenne appelée *Discovery*. Les 800 patients français répartis dans 29 centres actifs ont été intégrés dans un essai clinique mené sur cinq types de traitements. Celui-ci respecte les règles de l'art, et les résultats sur 200 critères, sont transférés, dans une totale confidentialité, sous l'égide de l'OMS qui en fait l'analyse. Des premiers résultats tangibles ne sont pas à attendre avant que les données de 400 patients par molécule aient été analysées.

Mme Fabienne Colboc, co-animatrice du groupe de travail « Sport et vie associative ». La semaine passée, le groupe de travail a réalisé une première série d'auditions consacrée aux conséquences de l'épidémie de covid-19 pour le milieu associatif avec le directeur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA), la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FNARS). Il a reçu aujourd'hui les représentants des associations « Mouvement associatif » et « France Générosité », les responsables « sports et vie associative » des associations représentatives des collectivités territoriales et les acteurs principaux des colonies de vacances.

Concernant l'ensemble du secteur associatif, d'après les données dont disposait la DJEPVA, 65 % des associations auraient cessé leur activité et 90 % d'entre elles auraient reporté ou annulé leurs évènements. La crise sanitaire occasionne des difficultés économiques et budgétaires fortes. 23 % des associations ayant répondu à une enquête du réseau « Recherches et solidarités » déclarent ne disposer en moyenne que de trois mois de trésorerie à ce jour. Cette situation procède pour l'essentiel du recul des ressources propres du tissu associatif, les collectivités territoriales ayant la volonté de maintenir du mieux possible le niveau de leurs subventions pour aider les associations, malgré les contraintes liées à la législation sur les marchés publics et les délégations de service public.

Les secteurs de la vie associative les plus touchés sont le sport, la culture, qui comporte beaucoup de petites structures, ou encore l'environnement, confronté à l'impossibilité pratique de réaliser un certain nombre d'opérations. Les associations œuvrant dans le domaine caritatif, notamment pour la distribution alimentaire, sont confrontées à une hausse de la demande mais également à des tensions dans l'approvisionnement de certains produits, comme le lait.

De nombreux acteurs ont insisté sur les tensions concernant les bénévoles, notamment dans le secteur sportif, car il s'agit souvent de personnes de plus de 65 ans qui doivent rester confinées ou sont parfois malheureusement décédées.

En ce qui concerne les mesures de soutien, le fait que les aides aux entreprises puissent également bénéficier aux associations employeuses est une bonne chose mais de très nombreuses associations dépourvues de salariés et fonctionnant avec des bénévoles vont être confrontées à de lourdes difficultés.

Enfin, nous avons noté beaucoup d'incertitudes et d'interrogations en ce qui concerne les colonies de vacances, les possibilités de reprise et les mesures de sécurité sanitaire : les acteurs ont besoin d'informations claires d'ici le 15 mai pour pouvoir prévoir les accueils d'été.

M. Bruno Studer, président. Nous pourrions interroger Gabriel Attal sur ce sujet effectivement essentiel lors de son audition par la commission mardi 28 à 11 heures.

M. Régis Juanico, co-animateur du groupe de travail « Sport et vie associative ». Les auditions des groupes de travail sur les accueils en séjours collectif de vacances, mais également sur les dons et le mécénat, dont on reparlera la semaine prochaine.

Les associations de solidarité sont effectivement en première ligne car elles ont maintenu leur activité et sont très sollicitées. Elles sont en outre confrontées à la situation des bénévoles seniors, qui ont été temporairement remplacés par de jeunes actifs en chômage

partiel, mais ceux-ci retournant au travail, le retour des bénévoles seniors va devoir être organisés dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire.

La perte globale de ressources des associations s'établit aujourd'hui à 1,5 milliard d'euros sur les mois de mars et avril. Le secteur du sport amateur envisage des pertes d'un montant équivalent, et le secteur de la culture doit être bien au-delà, en raison notamment aux annulations de festivals.

Des difficultés d'accès aux dispositifs de soutien mis en place par le Gouvernement nous ont été signalées, notamment pour les associations qui ne sont pas employeuses et ne peuvent donc pas bénéficier du fonds de solidarité.

Pour ce qui concerne le Service civique, 35 000 missions ont été suspendues mais 20 000 se sont poursuivies à distance et 4 000 à 5 000 en présentiel. Une réflexion sera nécessaire pour réorienter cet engagement des jeunes notamment pour suppléer un certain nombre de bénévoles associatifs qui vont manquer dans les prochaines semaines. 270 000 personnes étaient par ailleurs inscrites dans la Réserve civique ces dernières semaines mais les activités associatives étant très ralenties ou à l'arrêt, seules 40 000 à 50 000 missions ont pu être proposées.

Enfin, je m'interroge sur la campagne 2020 du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) : les fonds devront vraisemblablement être réorientés dans les territoires pour sauver, dans l'urgence, des associations qui risquent de disparaître.

Mme Béatrice Descamps, co-animatrice du groupe de travail Enseignement scolaire. Le groupe de travail a entendu ce matin des représentants du syndicat des personnels de direction, des syndicats des médecins scolaires et universitaires et l'Association des maires de France. Nous rentrerons dans le détail de ces auditions lors du point d'activité de la semaine prochaine. Un point majeur ressort d'ores et déjà de ces auditions : le besoin d'informations plus précises et le regret de ne pas avoir été écouté plus tôt, notamment par les élus locaux.

La semaine passée, le groupe avait donné la priorité à la continuité pédagogique en recevant le directeur général du Centre national d'enseignement à distance (CNED).

À la suite de plusieurs événements, dont l'ouragan Irma et les troubles sociaux survenus à Mayotte il y a deux ans, le CNED a créé il y a deux ans une plateforme de continuité pédagogique activable en cas d'urgence dans certains territoires. Son développement, qui a été soutenu par le ministère, s'est achevé en janvier dernier. Et elle a été mise en œuvre pour la première fois très rapidement, dès le 4 février, par des établissements français de Chine, puis du Vietnam, suivis bientôt par des établissements du département de l'Oise, en raison de l'épidémie. Intitulée « Ma classe à la maison », cette plateforme couvre l'ensemble des niveaux, de la maternelle à la terminale, l'ensemble des filières et la plupart des disciplines, y compris en lycée professionnel et en SEGPA. Elle propose des séquences pédagogiques sur une base hebdomadaire pour le premier degré, et quotidienne pour le second degré, de manière à permettre 3 à 4 heures de travail de l'élève par jour. Elle est complétée par un dispositif permettant la tenue de « classes virtuelles ».

Cette plateforme, qui était utilisée pour la première fois, s'est avérée très robuste. Elle a supporté une montée en charge rapide puisque le million d'utilisateurs a été atteint dès les premiers jours, pour s'établir à près de 2,5 millions aujourd'hui. La classe virtuelle a

rencontré le même succès, avec 230 000 classes tenues par jour environ. On estime que la plateforme pourrait supporter jusqu'à 12 millions d'utilisateurs sans encombre.

M. Alexandre Freschi, co-animateur du groupe de travail « Enseignement scolaire ». Depuis la décision de fermeture des classes, mis à part quelques difficultés techniques au démarrage, la grande majorité des élèves de France ont pu maintenir un lien avec leurs enseignants. On note néanmoins un essoufflement au bout de la troisième et quatrième semaine, ce qui est compréhensible, ce qui pose la question d'un maintien dans la durée de la pédagogie à distance.

M. Bruno Studer, président. Ce tour d'horizon hebdomadaire des travaux menés en groupe de travail me semble intéressant et pourra utilement nourrir la suite des travaux de la commission, lorsque l'Assemblée aura entamé son déconfinement, qui sera nécessairement très progressif.

La commission procède ensuite à l'audition, dans le cadre des travaux de la commission et des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19, de M. Franck Riester, ministre de la culture ⁽¹⁾.

M. Bruno Studer, président. Monsieur le ministre, je suis heureux de vous retrouver dans ce cadre très particulier. En complément des travaux réalisés par la mission d'information présidée par Richard Ferrand, les commissions permanentes se sont organisées pour rassembler le maximum d'informations sur les conséquences de la crise dans leurs domaines de compétence respectifs, les mesures prises et les difficultés qui subsistent, en créant à cet effet plusieurs groupes de travail sectoriels.

M. Franck Riester, ministre de la culture. La culture connaît une crise sans précédent et une paralysie quasi totale, même si les services de mon ministère se dévouent sans compter, à la fois au niveau central et dans les services déconcentrés, en lien avec les opérateurs, les acteurs de la culture et les collectivités locales. Musées, monuments historiques, cinémas, théâtres, tournages, spectacles, répétitions, bref, tout ce qui fait l'activité culturelle est à l'arrêt. La situation est terrible sur le plan économique, mais aussi sur le plan social et sociétal, car la culture, loin d'être accessoire, est un facteur essentiel d'espoir et de partage.

Notre action, qui fait appel à la mobilisation de tout le ministère et des ministères partenaires, mais également des collectivités territoriales et des acteurs de terrain, s'organise en quatre étapes.

Premièrement, les mesures d'urgence générales. Nous avons veillé à ce que les professionnels de la culture puissent bénéficier des dispositifs mis en place par le Gouvernement : prêts garantis par l'État, délai de paiement des échéances sociales et fiscales, report et étalement des loyers et de certaines factures, versement des prestations d'assurance maladie en espèces, chômage partiel, remboursement anticipé de certains crédits d'impôt, fonds de solidarité.

(1) http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8975914_5ea18ec44d366.commission-des-affaires-culturelles-et-de-l-education--m-franck-riester-ministre-de-la-culture-23-avril-2020

Deuxièmement, nous avons introduit des mesures d'urgence propres au monde de la culture. Pour les intermittents, nous avons immédiatement travaillé avec Muriel Pénicaud autour du maintien de l'emploi et de la prise en compte des droits. Nous veillons par ailleurs à ce que les artistes-auteurs aient accès au fonds de solidarité créé pour les indépendants – un problème technique sur le site de la DGFIP est sur le point d'être résolu – et nous avons repoussé jusqu'au 15 mai la date limite pour les déclarations.

Le plan d'urgence sanitaire a prévu que les 25 % de la copie privée habituellement utilisés pour mener une action culturelle pourront financer des actions sociales. Des dispositifs sectoriels ont été créés par les opérateurs (Centre national du cinéma et de l'image animée, Centre national de la musique, Centre national du livre, Institut national des métiers d'arts) pour mettre des fonds à la disposition des artistes-auteurs, pour un montant global de 23,5 millions d'euros. Nous finalisons également un fonds pour le théâtre privé, qui sera géré par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), financé par l'État, à hauteur de 5 à 7 millions d'euros, et par les collectivités territoriales. Afin de n'oublier aucun secteur, nous avons créé des cellules pour chacun d'eux, avec une adresse internet dédiée : festivals, patrimoine, artistes plasticiens, métiers d'art ou métiers du livre, par exemple.

Avec Bruno Le Marie et Gérard Darmanin, nous travaillons à un plan spécifique pour les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et l'événementiel, qui sera bientôt présenté.

Troisièmement, nous préparons d'ores et déjà un plan de déconfinement. Tout l'enjeu est d'assurer à la fois la sécurité sanitaire des artistes, de tous les acteurs de la culture et du public – c'est notre priorité absolue – et la reprise de l'activité culturelle dans tous les domaines. Nous y travaillons avec les professionnels, avec les différents ministères et avec Jean Castex, chargé du plan de déconfinement global.

Je salue à ce propos l'action des médias, presse écrite et audiovisuel, qui ont continué à informer les Français et proposé des programmes parfaitement adaptés. La chute des recettes publicitaires a rendu la vie très difficile à ce secteur déjà fragile, particulièrement la presse quotidienne régionale. Un grand satisfecit aussi pour toutes les composantes de l'audiovisuel public, qui a su adapter ses programmes au confinement et aux besoins de l'éducation nationale, y compris LCP et Public Sénat.

Quatrièmement, la préparation de la relance. Avec Bruno Le Maire, nous travaillons aussi à un plan d'accompagnement des médias, dans le prolongement du plan presse déjà en chantier. Je signale que les pigistes auront accès au chômage partiel. Je salue enfin Céline Calvez, qui a été chargée par le Premier ministre d'une mission sur la présence des femmes dans les médias durant la crise.

M. le président Bruno Studer. Les festivals sont un poumon artistique et économique essentiel ; vous avez indiqué le 16 avril que de petits festivals pourraient se tenir à partir du 11 mai : pouvez-vous nous donner des précisions ? Avez-vous une idée de la date de réouverture des cinémas, des librairies, des galeries d'art ?

Quels dispositifs avez-vous introduits pour aménager le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle et quelles sont les perspectives, sachant que toutes les activités ne pourront pas reprendre le 11 mai ?

Vous avez demandé à Delphine Ernotte de réfléchir à différents scénarios pour l'avenir de France 4, dont la fermeture était prévue le 9 août : va-t-on vers un moratoire ? Ne doit-on pas prendre le temps d'expérimenter le nouveau France 4 après la crise ?

Enfin, quelles seront les priorités de votre plan de relance pour la culture ?

M. le ministre. Le Président de la République a indiqué que les grands festivals ne pourraient pas avoir lieu avant la mi-juillet. Avec Jean Castex, nous étudions les possibilités d'organiser des festivals, en essayant de définir des critères et des échéances. Nous devons surtout veiller à ce que les organisateurs soient assurés en cas d'annulation. Nous allons devoir vivre avec le virus pendant un certain temps, et donc continuer à appliquer des règles sanitaires très strictes. L'activité culturelle est essentielle, mais la sécurité des professionnels et du public est une priorité. Nous y verrons plus clair au terme du travail préparatoire que nous menons avec les organisateurs de ces festivals, en lien avec les maires et les préfets.

Les librairies, maillon essentiel de la vie culturelle, doivent rouvrir le plus rapidement possible et nous y travaillons avec le syndicat de la librairie française. Elles étaient déjà en difficulté avant la crise et nous devons les accompagner. De nombreux éditeurs ont joué le jeu et font preuve de souplesse en matière de trésorerie vis-à-vis des librairies.

Les tournages aussi doivent reprendre rapidement car nous avons besoin de programmes pour nos chaînes de télévision : nous travaillons avec les organisations syndicales et professionnelles à un guide des bonnes pratiques, mais également avec les assureurs pour que ces activités soient couvertes contre le risque épidémique.

France 4 a été très réactive et a diffusé des contenus éducatifs de très bonne qualité, notamment dans le cadre de l'opération « Nation apprenante ». J'ai effectivement demandé à Delphine Ernotte de réfléchir à ce que pourrait être un pacte d'engagement sur l'éducation et la jeunesse si France 4 était bien éteinte le 9 août ou, dans le cas contraire, quelle grille de programmes et contenus éducatifs pourrait être mise en place. Au vu de tous ces éléments et des échanges que nous aurons avec les parlementaires et la profession, nous confirmerons ou non la décision de fermeture : le Président de la République lui-même a appelé à réexaminer l'ensemble des réformes en cours à l'aune de la crise.

Enfin, je ne peux vous en dire plus pour l'instant sur le plan de relance et de reprise, sinon que l'objectif est d'accompagner les professionnels de la culture et d'inciter nos compatriotes à revenir vers les offres et les services culturels.

M. le président Bruno Studer. Et sur le dispositif d'assurance chômage applicable aux intermittents du spectacle à compter du 11 mai ?

M. le ministre. Les intermittents vivent un véritable drame. Le plus important pour eux, c'est l'application des mesures d'urgence, en particulier du chômage partiel. La période de crise sera neutralisée dans le calcul des 507 heures donnant accès au statut. Un fonds d'aide sociale sera créé pour ceux qui ne l'ont pas ou qui le perdront du fait des annulations. Nous nous sommes battus pour que les cachets prévus soient tenus, et le crédit en cas d'annulation sera porté de cinq à sept heures. Les dispositifs d'urgence seront poursuivis tout au long de la crise, voire même après, et adaptés en tant que de besoin.

Mme Aurore Bergé, co-animatrice du groupe de travail « Culture ». Les réponses apportées par le plan d'urgence sont insuffisantes pour aider les artistes. Une instance de

dialogue est nécessaire pour coordonner et conjuguer les efforts entre les structures et les disciplines, toucher tous les acteurs et penser le plan de relance. Dispose-t-on d'un recensement et d'une cartographie pour identifier les structures et les événements les plus fragiles et assurer leur survie ? Quel budget le ministère est-il prêt à y consacrer en soutien des collectivités ?

Comment évolueront les conditions d'accueil des artistes, du public et des personnels à la reprise ? Comment seront compensées les pertes de recettes ? Quel soutien envisagez-vous pour la reconquête du public et la création ? Songez-vous à vous appuyer sur l'audiovisuel public pour capter et diffuser certaines œuvres ?

Les structures majoritairement subventionnées ne peuvent recourir à l'activité partielle, ce qui risque de fragiliser de nombreux établissements culturels. Ne peut-on pas les exclure du champ de l'ordonnance qui vient d'être prise en ce sens ?

Le monde d'après sans artistes, sans festivals, sans lieux culturels serait une erreur. Quelle place aura la culture dans le plan de relance ?

Mme Constance Le Grip, co-animatrice du groupe de travail « Culture ». Les professionnels que nous avons auditionnés déplorent le décalage entre l'annonce des mesures et leur application. Il est crucial que les difficultés d'accès des artistes-auteurs au fonds de solidarité soient surmontées et que les droits d'auteurs soient versés, les bugs informatiques et techniques ne sont plus admissibles. Le fonds d'urgence pour la sauvegarde du théâtre privé doit lui aussi être activé au plus vite. Enfin, qu'envisagez-vous pour accompagner la relance du secteur du patrimoine ?

Mme Florence Provendier, co-animatrice du groupe de travail « Médias et Industries culturelles ». Quel sera le rôle des opérateurs de l'État – CNC, CNM, CNL – pour accompagner la création après la crise ? Des sources de financement sont-elles prévues ?

Les télévisions et radios privées ont perdu en moyenne 70 % de leur chiffre d'affaires. Envisagez-vous la création d'un crédit d'impôt encadré pour inciter les annonceurs à investir ou d'autres mesures ?

Mme Elsa Faucillon, co-animatrice du groupe de travail « Médias et Industries culturelles ». Un décret a été pris pour les pigistes, mais tous les employeurs ne jouent pas le jeu et nombre d'entre eux n'entrent pas dans les clous. Quelles solutions envisagez-vous ?

Les GAFAN, qui profitent de la crise, n'en sont pas pour autant plus solidaires. Comment mener la bataille fiscale pour que les amener à contribuer réellement à la reprise ?

Pouvez-vous nous donner un cadre clair et transparent sur la reprise de la vie culturelle dans les prochains mois ?

Mme Sophie Mette. Quelles conséquences entendez-vous tirer de la crise concernant la réforme de l'audiovisuel public, en particulier pour France Ô et France 4 ?

Les festivals sont annulés jusqu'à mi-juillet, mais que se passera-t-il ensuite ? Les professionnels demandent une visibilité sur plusieurs mois. Pensez-vous retenir l'idée d'une année blanche pour les intermittents ?

Le guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) permet à de nombreux artistes et techniciens d'être rémunérés par des associations. N'ont-ils pas été oubliés dans les divers dispositifs ?

M. Pierre-Yves Bournazel. Cette crise sans précédent appelle un plan de relance total tout à la fois massif et ciblé. Les investissements culturels seront indispensables au monde d'après. Que pensez-vous de ma proposition de communiquer sur le Covid-19 en suivant l'exemple de l'Espagne, d'Israël ou de l'Ohio, qui mettent en avant la filière de l'animation pour diffuser les bons gestes ? L'audiovisuel public pourrait être en première ligne.

Mme Michèle Victory. Les mesures déjà prises, certes bienvenues, ne sont pas à la hauteur. Il faut trouver un équilibre entre la mise en place de fonds sectoriels et l'adoption de réponses claires et universelles, Avez-vous arrêté un calendrier ferme pour les réouvertures et les festivals ? Sachant que plus de 50 % des artistes vivent déjà sous le seuil de pauvreté, et pour éviter de voir 60 000 intermittents basculer dans la précarité, prévoyez-vous une année blanche, autrement dit une indemnisation du chômage sur douze mois ?

M. Bertrand Pancher. Que pensez-vous de la proposition de la Ligue des auteurs professionnels de créer un fonds d'urgence commun aux artistes-auteurs ?

Peut-on envisager un moratoire à la suppression de France Ô et France 4 ?

Pouvez-vous nous donner des précisions sur la date de reprise des festivals ? Envisagez-vous d'abonder le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) ?

À quelles entreprises de l'édition seront destinées les aides du CNL ?

M. Michel Larive. Contrairement à leurs confrères allemands, les artistes-auteurs français que nous avons auditionnés jugent le plan d'urgence de leur gouvernement lacunaire. Les critères d'accès au fonds de solidarité sont inadaptés à leur situation et les obligent à attendre de longs mois. Ils réclament la création d'un fonds d'urgence spécifique et l'installation d'un guichet unique. Envisagez-vous d'accéder à leur demande ?

M. le ministre. Une cellule a été créée pour chaque secteur afin de trouver une réponse aux problèmes non pris en compte par le plan d'urgence.

La priorité a été donnée aux mesures générales ; nous travaillons à présent à leur adaptation. Le GUSO devrait être opérationnel dans dix jours, et l'accès au fonds de solidarité bientôt ouvert à tous les artistes-auteurs, y compris ceux qui n'ont pas de numéro de SIRET. La date limite de dépôt des dossiers a été repoussée et le calcul sur douze mois permet de tenir compte de la fluctuation des rémunérations.

Certains intermittents n'étant pas couverts par le dispositif, un fonds *ad hoc* sera bientôt créé. Toutes vos propositions pour des mesures d'accompagnement pérennes seront examinées.

Les professionnels certes ont besoin de visibilité, mais la crise évolue sans cesse et nos actes administratifs doivent garantir le maximum de sécurité. Soyez sûrs que nous ferons tout le nécessaire pour accompagner la préparation des futurs festivals.

Le recours à l'activité partielle doit être possible pour toutes les structures, y compris les associations et les établissements culturels à vocation industrielle et commerciale relevant

des collectivités territoriales, quitte à mettre au point des dispositifs *ad hoc*. Nous travaillons à une solution consensuelle qui sera mise en œuvre dès la semaine prochaine.

Le fonds d'intervention de l'ASTP n'a connu aucun bug, mais la constitution d'un fonds de solidarité pour le spectacle vivant hors musical prend du temps. Il sera opérationnel le 1^{er} mai.

Nous veillerons à ce que les opérateurs dépendant de mon ministère puissent bénéficier des financements nécessaires à la poursuite de leurs activités.

Nous étudions plusieurs solutions afin que les festivals puissent conserver les recettes d'ores et déjà encaissées : les possesseurs de billets pourraient se voir proposer une réduction d'impôt, un à-valoir ou, s'ils tiennent à se faire rembourser, un différé de remboursement d'un an. Mais souvent les gens ont envie de manifester leur solidarité.

Je trouve intéressante l'idée d'un fonds spécifique pour les personnes en grande précarité.

J'ignore encore le calendrier d'examen du projet de loi sur l'audiovisuel mais ses objectifs demeurent, dont la souveraineté culturelle et la défense de notre vision du droit d'auteur. La préparation de la télévision du futur est également essentielle, avec l'ultra haute définition, de même que la protection des publics, les programmes jeunesse, les moyens dévolus au développement numérique et à la lutte contre les fausses informations.

Nous voulons que les lieux patrimoniaux, essentiels à tous égards, puissent rouvrir en toute sécurité ; les travaux sur les sites peuvent d'ores et déjà reprendre. Un cahier de bonnes pratiques est en cours d'élaboration en concertation avec tous les opérateurs, publics et privés.

Le crédit d'impôt sur la publicité fait partie de la boîte à outils potentielle du plan de reprise mais aucune décision ne sera prise avant d'avoir mesuré l'efficacité de l'ensemble des dispositifs.

L'appel à projets pour la filière « animation » est une très bonne idée de valorisation.

M. Pascal Bois. Outre le fonds de secours créé par le Centre national de la musique, est-il possible d'obtenir d'autres mesures afin de compenser les pertes, par exemple dans le secteur du spectacle vivant ?

Mme Annie Genevard. Pourriez-vous préciser votre réponse concernant les petits festivals ?

Les collectivités locales et territoriales sont les premiers financeurs de la culture ; elles pourraient réserver leurs achats de livres aux libraires, sans solliciter la ristourne. Entretenez-vous un dialogue nourri et constant avec leurs représentants ?

M. Laurent Garcia. Le groupe de distribution de presse Presstalis a officiellement déposé le bilan mardi. Cette décision, inévitable selon son PDG, est-elle de nature à accélérer les discussions entre les parties prenantes ?

Mme Muriel Ressiguié. L'audiovisuel public a démontré son utilité en pareille circonstance, particulièrement France 4. Êtes-vous favorable au maintien de sa diffusion en linéaire ?

Mme Danièle Cazarian. Les librairies indépendantes sont en survie, d'autant que la vente de livres se poursuit dans les grandes surfaces et par les plateformes en ligne. Comment comptez-vous les aider et les accompagner lors de la reprise ?

Mme Béatrice Descamps. Les collectivités territoriales ont su réagir avec diligence, mais nourrissent les plus grandes incertitudes quant à leurs futures dotations. Le Gouvernement envisage-t-il un plan de relance et de soutien ?

Comment votre ministère s'impliquera-t-il dans le dispositif 2S2C (sport, santé, civisme et culture) de l'éducation nationale ?

Mme Géraldine Bannier. Ne pourrait-on pas généraliser un appel aux collectivités, particulièrement les EPCI, à maintenir leurs subventions aux festivals ? Le Gouvernement fera-t-il preuve de souplesse en autorisant la tenue des festivals qui auraient lieu les 13 et 14 juillet ?

Mme Marie-George Buffet. La presse quotidienne joue dans cette crise un rôle de premier plan. Presstalis est depuis longtemps sur la sellette ; les éditeurs de presse doivent au plus vite se mettre d'accord pour préserver la loi Bichet et, avec elle, la distribution et le pluralisme.

M. Éric Poulliat. Ne pourrait-on pas confier aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) plutôt qu'à l'ASTP la répartition des fonds du plan d'aide au théâtre privé ? Peut-on garantir que les théâtres en régions ne seront pas à nouveau lésés ?

Ne peut-on repenser l'accès à la culture et aux droits culturels ? Comment engager votre ministère dans une réappropriation de la compétence culturelle et une politique nationale d'aménagement culturel du territoire ?

M. Régis Juanico. Le centre dramatique national La Comédie, à Saint-Étienne, continuera-t-il à bénéficier du dispositif de chômage partiel ? Quand les répétitions et les cours de l'école pourront-ils reprendre ?

Pourriez-vous apporter des précisions sur le fonds ASTP, en particulier pour les petites salles de nos territoires ?

M. le ministre. Nous travaillons avec le CNM à différents dispositifs d'accompagnement et l'État sera financièrement au rendez-vous.

S'agissant des festivals, nous aurons une meilleure visibilité une fois les plans de reprise élaborés. L'État sera à leurs côtés, de même que des collectivités.

Les collectivités territoriales sont des partenaires essentiels et nous les encourageons à honorer leurs engagements artistiques. J'ai demandé aux DRAC d'organiser dans chaque région des conseils des territoires pour la culture (CTC) pour être plus près du terrain. Les relations entre les collectivités et l'État, particulièrement entre les maires et les préfets, sont essentielles dans tous les domaines. Nous serons là encore au rendez-vous.

La presse est une priorité. Vous avez voté des textes importants pour moderniser la distribution de la presse écrite sans sacrifier le pluralisme et nous avons transposé la directive sur le droit d'auteur. Les discussions se poursuivent entre les éditeurs, Presstalis et les

coopératives concernées afin de bâtir un système qui réponde aux attentes. La cessation de paiement de Presstalis ne remet pas en cause la distribution de la presse écrite à court terme.

Nous travaillons à un plan complet d'accès à la culture par le numérique dans le cadre de la plateforme #Culturecheznous.

Des dispositifs d'accompagnement sont également prévus pour la réouverture des librairies.

Les acteurs non membres de l'ASTP pourront bénéficier du dispositif. Je compte sur les différents partenaires pour que le fonds soit accessible et abondé par les collectivités territoriales. Je salue notamment l'action de la ville de Paris.

M. Bruno Fuchs. Le service public ne pourrait-il pas aider à combattre les nombreuses fausses informations qui ont circulé à la télévision et sur les réseaux sociaux ? L'inquiétude de certains acteurs du cinéma au sujet de plusieurs dispositions votées lors de l'examen en commission du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle vous paraît-elle justifiée ?

M. Maxime Minot. Comment définissez-vous un petit festival ? Sur la base de quels critères quantitatifs ?

Mme Béatrice Piron. Envisagez-vous, compte tenu de la crise, d'adapter le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle ?

Mme Brigitte Kuster. Peut-on revenir sur les modifications apportées au crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical en ce qui concerne les cabarets ?

Mme Céline Calvez. Le « Pass Culture » pourra-t-il faire le lien entre les expériences numériques nouvelles et les expériences culturelles « physiques » que nous avons tous hâte de retrouver ?

Mme Agnès Thill. Ma question a été posée : elle portait sur le nombre de personnes que pouvaient accueillir les petits festivals et les activités économiques liées.

M. Cédric Roussel. Des alternatives numériques aux festivals ayant rencontré un certain succès, des aides financières ou logistiques pourraient-elles voir le jour afin de mettre en place des festivals à la maison ?

Mme Valérie Bazin-Malgras. Qu'en sera-t-il des festivals d'automne, comme les Nuits de Champagne dans l'Aube ? Pouvez-vous vous engager sur une date limite de réponse ?

Mme Sylvie Tolmont. D'autres dispositifs que le crédit d'impôt communication seraient-ils à l'étude pour venir au secours du fragile écosystème des télévisions locales ?

M. le ministre. Je comprends votre souhait de disposer dès maintenant de toutes les réponses comme le besoin de visibilité des acteurs mais nous devons les adapter à l'évolution de l'épidémie en garantissant d'abord la sécurité sanitaire de nos compatriotes. Au-delà des mesures d'urgence, nous travaillons à la reprise et au déconfinement avec les organisations professionnelles, et notamment à la réouverture des librairies, élément essentiel de la culture de proximité, qui devrait avoir lieu prochainement.

Même si nous avons besoin de bâtir des projets pour l'avenir visant à satisfaire la formidable attente de nos compatriotes, il nous faut, en l'absence de réponse vaccinale et de traitement généralisé, apprendre à vivre avec ce virus.

Mesurons cependant, en regardant ce qui se fait dans d'autres pays, la chance que nous avons de disposer d'un système de protection sociale qui, s'il n'est pas parfait, joue un rôle d'amortisseur efficace, d'autant qu'il a été renforcé par le Gouvernement.

Les intermittents du spectacle ont bénéficié de dispositifs spécifiques d'urgence ; nous travaillons avec les artistes, les techniciens et les organisations syndicales afin que personne ne soit laissé au bord de la route. De nouvelles mesures ambitieuses seront prises pour tenir compte de la durée de la crise. Tous ces mécanismes font la force de la politique culturelle française en matière de spectacle vivant ou d'audiovisuel. Je compte sur vous pour m'alerter, ainsi que mes services, sur les possibles dysfonctionnements ou « trous dans la raquette ».

La nouvelle étape de l'expérimentation relative au « Pass Culture », qui devait être franchie début avril, n'a pas pu l'être ; nous réfléchissons donc à son déploiement compte tenu du Covid-19 en l'intégrant dans une réflexion globale sur l'accès à la culture par le numérique grâce aux autres outils du ministère comme les Micro-Folies ou #Culturecheznous. Notre sous-direction des systèmes d'information doit prendre un nouvel essor et disposer de moyens lui permettant de mieux répondre aux attentes de nos compatriotes en la matière et d'accompagner les acteurs concernés, notamment les festivals. Certains concerts, représentations ou spectacles ont ainsi pu être diffusés sur les réseaux sociaux : pourquoi ne pas étendre ces expériences à des festivals qui ne pourraient accueillir du public ?

Les télévisions locales, comme les radios locales ou associatives, touchées de plein fouet par cette crise comme les grands groupes audiovisuels, mais plus fragiles, appellent un accompagnement spécifique compte tenu du contenu de proximité qu'elles offrent tant dans l'hexagone qu'outre-mer, où je suis attentivement la situation de la presse et des médias locaux.

Oui, cette crise a vu fleurir les fausses informations : une de ces « infox » faisait état d'un plan de relance de la culture de 50 milliards d'euros en Allemagne, alors qu'il s'agissait de l'enveloppe globale d'un fonds de relance économique ! De même à propos de traitements ou sur les données scientifiques. L'audiovisuel public, mais aussi les médias privés, particulièrement la presse, ont joué un rôle considérable dans la lutte contre cette désinformation, en expliquant les faits. La presse quotidienne régionale a par ailleurs offert des outils de vie très utiles, comme des attestations de déplacement dérogatoires, à découper, à l'usage de ceux qui ne disposent pas d'une imprimante.

Je suis déterminé à accompagner tous les médias qui s'engagent dans cette même lutte. Le site internet du ministère des solidarités et de la santé apporte des réponses à la grande majorité des questions qui se posent concernant la crise sanitaire ; le site du ministère de la culture recense quant à lui tous les dispositifs d'accompagnement mis en place pour répondre aux problématiques d'urgence des acteurs de la culture.

M. le président Bruno Studer. Les groupes de travail « Culture » et « Médias, Industries culturelles » de la commission continueront bien entendu de s'entretenir avec votre cabinet au sujet des questions auxquelles vous ne pouvez pas, du fait de l'élaboration actuelle de la doctrine sanitaire nationale, répondre dans le détail dans l'immédiat.

Mme Fabienne Colboc. Seriez-vous favorable à une augmentation du Fonds de développement de la vie associative (FDVA), afin de venir en aide aux petites associations culturelles, notamment rurales ?

M. Sébastien Nadot. Le comité de pilotage du GUSO s'est réuni le 20 avril mais des milliers d'artistes et de techniciens du spectacle attendent toujours le paiement de leur cachet ou de la comptabilisation de leurs heures par Pôle Emploi. Hier, la ministre du travail a annoncé que le dispositif de chômage partiel pourrait être individualisé. Qu'en est-il des intermittents du spectacle ?

M. Stéphane Testé. Comment envisagez-vous d'associer les bibliothèques au dispositif 2S2C (Sport, santé, civisme, culture), évoqué par M. Blanquer ? Quand prévoyez-vous leur réouverture ?

Mme Emmanuelle Anthoine. Pourriez-vous revenir sur les mesures de soutien aux territoires dont les festivals sont annulés ? Leur écosystème économique dépend parfois presque exclusivement des activités liées à ces manifestations.

Mme Cécile Rilhac. La crise sanitaire a-t-elle retardé le lancement du portail national qui doit présenter la nouvelle offre numérique des outre-mer, correspondant à l'engagement n° 10 du Pacte de visibilité ? Les autres engagements du Pacte peuvent-ils être tenus, notamment la diffusion régulière de programmes ultramarins ? Le maintien de France 4 sur la TNT est en balance ; qu'en est-il de France Ô ?

Mme Virginie Duby-Muller. Les recettes publicitaires des secteurs de la presse et de l'audiovisuel se sont effondrées, malgré des audiences télévisées records. Que pensez-vous de la proposition de créer un crédit d'impôt au profit des annonceurs, ce qui favoriserait la création, mais pourrait également relancer la consommation ?

M. François Cormier-Bouligeon. Les festivals, mis en danger par le défaut des assurances, auront besoin d'un soutien public très fort pour perdurer. Par ailleurs, certaines scènes nationales se voient exclues du dispositif d'activité partielle, comme la Maison de la culture de Bourges. Avez-vous trouvé une solution ?

Mme Sylvie Charrière. Pour les intermittents dont la date anniversaire était comprise entre le 1^{er} mars et la période actuelle, la nouvelle date anniversaire correspondra-t-elle au dernier contrat effectué dans le nouveau calcul ? Par ailleurs, que prévoyez-vous pour ceux dont la date anniversaire est fixée dans les semaines à venir et que le confinement a privés de la possibilité de réaliser leurs 507 heures annuelles ?

M. le ministre. Nous avons indiqué clairement que nous maintiendrons les dispositifs d'État et les subventions versées aux associations. En outre, celles qui emploient des salariés ont accès au dispositif de chômage partiel. S'il faut prévoir un accompagnement budgétaire complémentaire, nous le ferons.

En ce qui concerne les bibliothèques, nous travaillons avec les collectivités territoriales, dont dépendent la très grande majorité d'entre elles. Nous ferons tout pour qu'elles rouvrent au plus tôt, dans le respect des critères de sécurité sanitaire.

La situation des festivals est un crève-cœur pour ceux qui y travaillent, pour les artistes et pour le public. Nous étudierons, dans les semaines qui viennent, la manière dont nous pourrions les accompagner sur le plan administratif et financier.

Enfin, le lancement de la plateforme prévue dans le Pacte de visibilité des outre-mer a bien été retardé du fait du confinement, mais celle-ci verra bien le jour prochainement.

M. le président Bruno Studer. Nous avons bien compris que certaines réponses ne pouvaient pas être apportées à ce jour. Nous travaillerons en lien étroit avec votre cabinet pour être associés aux décisions et informés des mesures à venir. Beaucoup ont d'ores et déjà été prises, mais elles sont si nombreuses qu'il est parfois difficile de percevoir l'ampleur globale du plan que vous avez mis en œuvre.

Quant au projet de loi audiovisuel, bon nombre de ses dispositions demeurent parfaitement valables, même si certaines devront sans doute être adaptées. J'espère que cette grande réforme ira à son terme, car elle pourrait apaiser certaines des inquiétudes nées de cette crise sans précédent. Nous saluons en tout cas l'engagement des agents de votre ministère.
